

Ref : note du 18/01/2021

EPS EN EXTERIEUR...UNIQUEMENT

EPS EN INTERIEUR...LE RETOUR

Jeudi 18 mars au soir, Monsieur le Premier Ministre, à la télévision, et vendredi 19 mars au matin, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, à la radio, ont autorisé la reprise des cours d'EPS dans les installations sportives intérieures : gymnases, salles spécialisées, piscines.

Pour ce qui concerne les installations sportives municipales marseillaises, il sera impossible de les rouvrir dès ce lundi 22 mars car la Direction des Sports va devoir remettre en programmation l'ensemble des services des agents municipaux.

Ce ne sera donc qu'à partir de mardi 23 mars que vos classes pourront reprendre les cours d'EPS dans les installations intérieures, dans le respect des protocoles sanitaires qui demeurent en vigueur.

Les précédentes affectations de créneaux EPS dans les installations sportives intérieures, saisies et validées sur le logiciel Gisport pour la période P3 (au 2/04) sont applicables en l'état. Je vous rappelle cependant que pour les séances de natation une seule classe reste autorisée par créneau horaire.

Pour ce qui concerne la période P4 (6/04 au /06), après avoir validé sur Gisport les demandes d'installations sportives extérieures : stades et parcs municipaux, je vais dès aujourd'hui me consacrer aux demandes d'installations sportives intérieures afin de les valider dans les meilleurs délais.

Il est vraisemblable que de nombreuses demandes en extérieur seront abandonnées au profit de demandes en intérieur, mais certaines situations resteront sans doute problématiques en particulier pour les piscines.

Aussi je vous encourage à prendre contact avec moi au plus vite si vous êtes dans ce cas pour envisager ensemble des solutions de repli.